(COPIE.)

QUEBEC, *le 3 de Mars*, 1787.

MONSIEUR,

J'AI la ſatisfaction de vous tranſmettre les Ordres du Quartier General de ce jour, afin que vous les faſſiez circuler parmi tous les Capitaines des Milices, pour être communiqués à leurs compagnies reſpectives, par leſquels vous verrez que ſon Excellence le Gouverneur en Chef à jugé à-propos d'annoncer, que des conceſſions de terres avec l'indulgence des vivres dans les mêmes proportions qu'elles ont été données aux autres troupes, qui ont été reformées, ſeront accordées aux Officiers et Miliciens des compagnies commandées par les Capitaines *Boucherville, Rouville, et Deſaunier Beaubien*, et qui s'y établiront.

L'indulgence de vivres a été donnée aux autres troupes reformées ſur le pied ſuivant ſçavoir,

Des vivres pour les hommes, femmes, et enfants au-deſſus de dix ans, à la ration d'une livre de farine et de douze onces de lard par jour, pour deux ans ou pour ſept cents trente jours; et la moitié de cette ration pour les enfants des deux ſexes qui étoient au-deſſous de dix ans.

Ces vivres étoient livrés chaque mois, ſçavoir:

Dans la premiere année pour 365 jours,
Dans la ſeconde année pour 243⅓ jours,
Dans la troiſiéme année pour 121⅔ jours.

dont je crois devoir vous prevenir afin que vous puiſſiez l'expliquer de même à tous ceux à qui il pourra être de conſéquence de le ſçavoir.

Je ſuis, Monſieur, avec conſidération,

Votre très obéiſſant
Et humble Serviteur,

(Signé) HENRY HOPE.

A Monſieur
Monſieur le Lieutenant-Colonel BABY,
Adjutant-General des Milices, à
QUEBEC.

BIBLIOTHEQUE * S.M.E * QUEBEC

B-8
Barton